



*La Présidente*



*Le Président*

Saint-Denis, le 17 JUIN 2022

N/Réf. :

**Objet : Soutien de la filière canne-sucre-rhum-énergie réunionnaise**

Madame la Première Ministre,

A la Réunion sans doute plus qu'ailleurs, l'agriculture revêt une place importante dans notre économie (6 300 exploitations, 10 200 emplois, 1,4% du PIB), et constitue le support d'une industrie agro-alimentaire en plein essor (premier secteur industriel de l'île, croissance de 7% en 10 ans, 4 000 emplois pour 400 entreprises, 1,3 milliards de chiffre d'affaire, 6% de la création de richesse sur le territoire).

Fortement identitaire, source d'emploi et d'innovation, elle façonne également depuis des siècles l'aménagement comme les paysages de notre île, et demeure un vecteur structurant de notre histoire et de notre savoir-vivre réunionnais.

De façon historique, la filière canne constitue la culture majoritaire de notre agriculture, avec 2 700 exploitations occupant 22 000 ha soit 55% de la surface agricole utile de l'île. Son poids est donc considérable dans l'équilibre de notre modèle agricole, et elle constitue par ailleurs le pivot des filières de diversification animales et végétales dynamiques qui fournissent près de 70% du marché local en viande, fruits et légumes frais.

Cette filière exerce donc un rôle non négligeable dans l'équilibre socio-économique de notre territoire à la situation hors-norme (taux de pauvreté de 40%, deux fois supérieur à la France hexagonale, plus de 100 000 allocataires du RSA), et mérite donc une attention toute particulière.

Depuis plusieurs mois, les acteurs de la filière expriment de sérieuses craintes résultant de facteurs exogènes (accords commerciaux et internationaux, forte augmentation du coût des intrants et du fret, etc.) qui conduisent à une érosion importante de la compétitivité des sucres réunionnais face aux « grands pays producteurs » de sucre de canne (Inde, Brésil, Chine, etc.), qui accèdent désormais librement à l'ensemble du marché européen (suppression des quotas réservés depuis 2017).

Dans ce contexte de difficultés aggravées, l'allocation annoncée par le gouvernement d'un montant supplémentaire de 14 M€ par an au bénéfice des planteurs, constitue une première réponse afin d'atténuer l'augmentation des coûts de production. Nous mesurons et tenons sincèrement à saluer cet effort important.

**Madame Elisabeth BORNE**  
**Première Ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57, rue de Varennes**  
**75 700 PARIS**

Pour autant, et de l'analyse chiffrée des professionnels, il s'avère que cet effort ne serait pas suffisant pour permettre à la filière de se projeter de façon sereine sur la période de la prochaine convention canne (2022-2027), alors-même que les discussions devront avoir abouti avant la fin du mois de juin pour permettre le bon démarrage de la campagne 2022.

Les études réalisées montrent en effet que pour être assurée de pouvoir maintenir son équilibre sur l'ensemble de la durée de la prochaine convention canne, l'industrie sucrière n'aurait pas d'autre choix que de mettre en place une formule de bonification-réfaction du prix de la tonne de canne en fonction des paramètres externes impactant directement son équilibre financier et donc sa pérennité.

Un tel mécanisme, qui n'est pas acceptable, pourrait donc, en cas de dégradation de l'environnement, conduire à une baisse du prix de la tonne de canne et donc à une baisse de revenu des planteurs. Ceci aurait un effet contraire à celui recherché par l'attribution des 14 M€ par an et ferait retomber de nombreuses exploitations cannières en dessous de leur seuil d'équilibre. Ainsi, nous réitérons la demande qui avait été faite initialement et qui prend tout son sens, d'une réévaluation de l'aide aux planteurs qui doit être portée à 20 millions d'euros.

Car le revenu du planteur doit constituer une préoccupation majeure, afin de donner le second souffle dont nos producteurs ont besoin face à une augmentation inédite de leurs charges d'exploitation.

A ce titre, il convient par ailleurs que toutes les externalités liées à la canne (énergie, alcool, etc.) puissent être valorisées au niveau approprié afin de contribuer à l'équilibre financier de la filière, et sécuriser ainsi le revenu de nos planteurs.

Nous vous demandons enfin, qu'un dispositif adapté soit mis en place par l'État afin que les industriels puissent continuer à garantir le maintien du prix d'achat de référence de la tonne de canne aux planteurs, sur toute la durée de la convention canne 2022-2027 : c'est bien l'objectif central de la convention canne.

De façon complémentaire, une intervention renforcée en direction des instances européennes est sollicitée, afin de protéger la filière réunionnaise, par l'activation des clauses de sauvegarde prévues dans les accords commerciaux et la mise en place de contrôles poussés des sucres importés dans l'Union.

Nous souhaitons donc appeler votre attention sur cette question afin que l'Etat puisse peser de tout son poids et envisager les actions requises pour garantir ce nécessaire équilibre auprès de l'ensemble des acteurs de la filière dans le cadre d'un plan de résilience adapté à nos contraintes.

Si besoin en était, nous vous confirmons également que nos collectivités contribueront à cet effort collectif au travers de divers dispositifs de soutien (investissement, encadrement technique, expérimentation, etc.) qui pourront être mobilisés par nos planteurs afin de produire plus et mieux, en accord avec les ambitions communautaires, nationales et locales (PDR 2023-2027, plan AGRIPéi 2030, comités de transformation agricole de la Réunion, Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation, soutien aux filières agroalimentaires, etc.).

Vous remerciant par avance pour l'intérêt porté à cette demande, nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.



Huguette BELLO



Cyrille MELCHIOR